



## Accident de travail pendant un stage étudiant

Par **Marc\_pa**, le **12/03/2023** à **19:49**

Bonjour,

Dans le cadre d'un stage étudiant obligatoire dans son cursus, mon fils a eu un accident de travail entraînant, un arrêt de travail d'une semaine, la dernière semaine de son stage. Il n'a donc pas pu faire cette dernière semaine.

Son établissement lui demande de rattraper la période de stage qui n'a pu être faite lors des prochaines vacances scolaires.

l'article L124-15 du code de l'éducation indique :

« l'autorité académique ou l'établissement d'enseignement supérieur valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus, ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation. En cas d'accord des parties à la convention, un report de la fin de la période de formation en milieu professionnel ou du stage, en tout ou partie, est également possible ».

Cela signifie-t-il :

- 1 – que l'établissement d'enseignement peut décider seul de valider le stage ou de demander que la période non faite soit effectuée ?
- 2 – que l'établissement d'enseignement peut donc obliger l'étudiant à faire la période non effectuée ?

Quel recours a l'étudiant, s'il souhaite que son stage soit validé en l'état et donc ne pas faire la période non effectuée du fait de son arrêt de travail ?

Si l'établissement d'accueil de l'étudiant mentionne sur l'attestation que le stage été fait en

totalité, cela change t'il quelque chose ?

Merci par avance pour vos réponses.

Cordialement.